



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Projet de Gouvernance Digitale et de la Gestion de l'Identité Malagasy

(PRODIGY)

TERMES DE REFERENCES

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME CHARGÉE DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET PRODIGY

1. Contexte et justification

Le Gouvernement a reçu de la Banque Mondiale la lettre de déclaration de mise en vigueur du Projet de Gouvernance Digitale et de la Gestion de l'identité des Malagasy (PRODIGY) le 03 juin 2021. Pour ce faire, la Présidence a élaboré une stratégie pour améliorer l'accès aux services publics, à travers la réforme du système de gestion de l'identité, et la simplification et la digitalisation des services publics clés pour la population.

Conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, une analyse des risques et impacts du Projet PRODIGY a permis d'identifier cinq Normes Environnementales et Sociales (NES) applicables : NES1, NES2, NES3, NES4 et NES10. Leur sélection se justifie par la nature opérationnelle du Projet, impliquant des déploiements sur le terrain, la mobilisation de personnel, la gestion de déchets électroniques (DEEE), des interactions avec les communautés et la nécessité d'un engagement continu des parties prenantes.

Les autres NES ont été jugées non applicables, le Projet ne prévoyant ni acquisition foncière ou réinstallation (NES5), ni impact sur la biodiversité (NES6), ni affectation de peuples autochtones au sens de la norme (NES7), ni atteinte au patrimoine culturel (NES8), ni recours à des intermédiaires financiers (NES9).

Pour assurer la conformité aux normes pertinentes, le Projet a élaboré un PEES, un PMPP, des PGMO, un cadre de gestion des DEEE, ainsi qu'un Mécanisme de Gestion des Plaintes incluant un dispositif spécifique VBG.

Dans le cadre de la clôture du Projet, et en conformité avec les exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale ainsi que les réglementations nationales, un audit environnemental et social est requis. Cet audit vise à évaluer la conformité des activités mises en œuvre avec les normes environnementales et sociales applicables.

2. Objectifs de l'audit

L'audit environnemental et social du Projet vise à apprécier la conformité des activités réalisées avec les Normes Environnementales et Sociales (NES) et le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Il a également pour objectif d'évaluer le système de gestion environnementale et sociale du Projet dans son ensemble, conformément aux exigences de la NES1, notamment en examinant sa cohérence interne, son niveau d'opérationnalisation ainsi que l'articulation entre les différents instruments E&S élaborés (PEES, PGMO, PMPP, MGP, MGP VBG, cadre DEEE).

L'audit permet par ailleurs d'analyser l'effectivité de la mise en œuvre de ces instruments, leur alignement avec les orientations et engagements du Projet, et d'identifier les forces, insuffisances et axes d'amélioration.

Il porte enfin sur le respect des dispositions de l'accord de financement, des législations et réglementations nationales applicables, ainsi que des exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale et des bonnes pratiques sectorielles.

L'audit permettra aussi de :

- Apprécier la conformité des interventions du Projet au cadre réglementaire national applicable ainsi qu'aux exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale ;
- Réaliser une analyse approfondie des impacts environnementaux et sociaux du Projet, en identifiant les impacts positifs et négatifs ainsi que les mesures mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs ;
- Mesurer la performance et l'efficacité des dispositifs de gestion et des mesures d'atténuation environnementales et sociales mis en œuvre pendant la durée du Projet ;
- Identifier les non-conformités, apprécier leur niveau de risque et formuler, le cas échéant, des recommandations hiérarchisées par ordre de priorité ;
- Vérifier l'efficacité des mesures correctives adoptées à la suite d'audits précédents ou d'incidents survenus pendant l'exécution du Projet ;
- Évaluer la participation effective des parties prenantes, le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, ainsi que l'efficacité des dispositifs de prévention et de gestion des VBG/EAS/HS, y compris l'application et le respect des codes de conduite par le personnel et les prestataires ;
- Examiner les mesures mises en place pour protéger les usagers — en particulier les femmes et les personnes vulnérables — contre tout risque d'exploitation et d'abus lors des opérations d'enrôlement et de prestation de services ;
- Analyser en outre les dispositifs garantissant la confidentialité, la sécurité et la protection des données personnelles collectées ;
- Documenter la résistance au changement et les pressions d'intégrité qui peuvent conduire à des pratiques d'exclusion ou d'accès inéquitable,
- Identifier les risques et opportunités environnementaux et sociaux résiduels, émergents ou cumulatifs liés à la clôture du Projet et à sa durabilité à long terme ;
- Analyser les points forts et les faiblesses des dispositifs et procédures de gestion environnementale et sociale existants ;
- Formuler des recommandations opérationnelles visant à renforcer la performance environnementale et sociale des projets en cours et des futures mises en œuvre au sein de l'UCP ;
- Proposer des orientations concrètes pour les projets à venir, fondées sur les résultats de l'audit, en vue d'améliorer l'alignement aux NES et au CES et d'optimiser les impacts positifs tout en réduisant les effets négatifs.

3. Exigences et critères de l'audit

L'audit environnemental et social (E&S) couvrira l'ensemble des activités du Projet PRODIGY, depuis sa phase de préparation jusqu'à sa clôture. Dans le cadre des travaux d'audit E&S du Projet, les critères suivants seront examinés, sans que cette liste soit exhaustive :

- Le niveau de conformité aux engagements environnementaux et sociaux définis dans le Plan

d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du Projet ;

- L'alignement du Projet avec les législations, réglementations, normes et procédures nationales applicables en matière environnementale et sociale ;
- La gestion documentaire et la disponibilité des instruments environnementaux et sociaux approuvés et publiés ;
- La gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), notamment les dispositifs institutionnels et opérationnels mis en place ;
- L'application des mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- Le respect des droits des travailleurs et des bénéficiaires, en particulier les conditions de travail, le principe de non-discrimination et l'inclusion des groupes vulnérables ;
- Le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes et la qualité des réponses apportées ;
- Le niveau d'engagement et de participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du Projet ;
- L'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux liés à la collecte et au traitement des données personnelles et de l'identité (protection de la vie privée, risques d'exclusion, acceptabilité sociale), ainsi que l'évaluation des mesures de prévention et d'atténuation mises en place, conformément aux NES4 et NES10 ;
- L'évaluation de la dignité, de la sécurité et de la protection des usagers dans l'accès aux services, y compris la prévention et la gestion des risques de SEA/SH.
- L'analyse des risques sociaux spécifiques tels que la capture d'élite des bénéficiaires du Projet, les incompréhensions liées à l'introduction de nouveaux outils technologiques, et l'éventuelle aggravation de la fracture numérique susceptible de marginaliser davantage les groupes vulnérables, ainsi que les mécanismes correctifs prévus pour y remédier.

4. Tâches de l'auditeur E&S

L'auditeur sera chargé de conduire l'audit environnemental et social du Projet en s'appuyant sur une analyse croisée des documents disponibles, en particulier ceux relatifs aux aspects environnementaux et sociaux, sur les constats issus des missions de terrain, ainsi que sur les échanges avec les différentes parties prenantes du Projet.

À ce titre, l'auditeur sera notamment chargé des tâches suivantes :

- L'analyse des exigences applicables du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale ;
- L'examen du cadre juridique et réglementaire national pertinent, incluant les lois, normes, règlements et procédures en vigueur ;
- La revue exhaustive de la documentation du Projet (accords de financement, rapports périodiques, PEES et autres documents pertinents) nécessaire à l'appréciation de la performance environnementale et sociale (E&S), incluant, dans le cadre du mandat et selon la faisabilité, l'analyse des éventuelles limites ou insuffisances dans l'application des Normes Environnementales et Sociales aux activités à forte composante digitale, ainsi que la formulation de recommandations d'amélioration adaptées.
- La tenue d'une réunion de lancement avec l'équipe en charge de la gestion E&S du Projet et, le cas échéant, avec d'autres parties prenantes stratégiques ;
- La définition, en concertation avec l'UCP, du périmètre de l'audit de conformité, de l'approche méthodologique ainsi que des critères d'évaluation spécifiques ;

- L'évaluation des capacités effectives de gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation prévues, ainsi que des instruments E&S applicables au Projet, en couvrant notamment les ressources humaines, financières et organisationnelles mobilisées, les mécanismes de coordination institutionnelle, et la durabilité des dispositifs mis en place au-delà de la clôture du Projet. La conduite de consultations auprès des parties prenantes concernées, notamment l'UCP, les structures centrales et locales mises en place (CGP, PF) ainsi que les bénéficiaires, en vue d'apprécier l'état d'avancement du Projet, les risques et impacts E&S identifiés et les mesures d'atténuation associées ;
- La réalisation de visites de terrain visant à apprécier l'effectivité des dispositifs et activités E&S mis en œuvre, en particulier les mécanismes de gestion des plaintes et d'engagement des parties prenantes, ainsi que les risques et impacts environnementaux et sociaux connexes ;
- L'élaboration d'un rapport d'audit détaillé présentant une analyse approfondie des constats et de leurs causes, en cohérence avec la portée et les critères définis, incluant une évaluation qualitative et quantitative de l'efficacité et de la pérennité des mesures d'atténuation, des risques résiduels ainsi que des aspects liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité ;
- La formulation d'un plan de suivi post-audit visant à garantir la mise en œuvre effective des recommandations et à inscrire le Projet dans une dynamique d'amélioration continue, applicable aussi bien pendant l'exécution qu'après sa clôture, en perspective de l'atteinte et de la pérennisation de la couverture nationale.;
- L'organisation d'une réunion de clôture avec les parties prenantes du Projet afin de présenter et de valider les conclusions de l'audit ; toute divergence d'appréciation entre l'équipe d'audit et l'entité auditée devra être examinée de manière transparente et dûment consignée dans le rapport final.

5. Méthodologie

Le cabinet d'audit devra proposer une méthodologie structurée, rigoureuse et transparente, s'appuyant sur des normes et pratiques d'audit reconnues. Cette méthodologie devra notamment intégrer les éléments suivants : Une approche basée sur les risques et la matérialité.

- Une approche fondée sur l'analyse des risques et le principe de matérialité ;
- Le recours à des éléments de preuve objectifs, fiables et vérifiables ;
- L'utilisation de méthodes de collecte de données à la fois qualitatives et quantitatives, incluant l'examen documentaire, les entretiens et les observations de terrain ;
- Le traitement et l'analyse des données et informations collectées ;
- Un mécanisme de validation des constats et conclusions avec l'équipe du Projet.

6. Profil de la firme

La firme devra répondre aux critères de présélection suivants :

- Être légalement constituée et opérationnelle depuis au moins dix (10) ans ;
- Justifier d'une expérience d'au moins sept (7) ans dans le domaine de l'audit environnemental et social, notamment dans l'évaluation de la conformité des projets de santé aux normes environnementales et sociales, avec un minimum de trois (3) références pertinentes ;
- Disposer d'une expertise confirmée dans l'application et la maîtrise des cadres de gestion

environnementale et sociale des bailleurs de fonds, notamment ceux de la Banque mondiale, ainsi que des réglementations nationales en vigueur.

L'organisation et la mise en œuvre de la mission devront être conformes aux standards de qualité requis pour des interventions de nature similaire. La mission sera exécutée par une équipe pluridisciplinaire disposant de compétences avérées en audit environnemental et social, en évaluation des impacts, ainsi qu'en conformité aux cadres réglementaires et normatifs.

Les profils du personnel requis pour la bonne exécution de la mission sont présentés ci-après :

Catégories	Poste	Qualifications
Personnel Clé	Chef de Mission / Expert Principal en Audit Environnemental et Social	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme supérieur (Master/Doctorat) en environnement ou domaine connexe, avec au moins dix (10) ans d'expérience en audit environnemental et social ; - Expertise confirmée des normes E&S des bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, BEI) et des réglementations nationales ; - Solide capacité de direction et de coordination des missions d'audit, avec une excellente maîtrise des cadres EIES, PGES et NES ; - Expérience avérée en formation et sensibilisation des parties prenantes.
Personnel Clé	- Expert en Gestion Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Master en ingénierie environnementale, écologie, assainissement et génie sanitaire ou domaine équivalent ; - Au moins sept (7) ans d'expérience en évaluation des impacts environnementaux et en mise en conformité des projets ; - Minimum cinq (5) ans d'expérience dans la gestion des risques liés à la santé et à la sécurité au travail, notamment dans des projets d'infrastructure ; - Expertise en gestion des déchets, pollution, biodiversité, ressources naturelles et droit malgache de l'environnement ; - Bonne connaissance des réglementations environnementales nationales et internationales ; - Expérience avérée dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ; - Capacité d'analyse de conformité réglementaire et de conseil en obligations légales et en gouvernance environnementale ; - Maîtrise des mesures d'atténuation des risques professionnels.

Catégories	Poste	Qualifications
Personnel Clé	Expert en Gestion Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Master en sociologie, anthropologie, géographie, sciences sociales, développement social ou domaine équivalent ; - Au moins sept (7) ans d'expérience en évaluation des impacts sociaux et en gestion des parties prenantes ; - Expérience confirmée en consultation publique et en dialogue avec les communautés ; - Capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication et de sensibilisation ; - Expérience en animation d'ateliers, de consultations et d'enquêtes de perception ; - Maîtrise des mécanismes de gestion des plaintes et de recours.
Personnels d'appui (2)	Assistant en Gestion Environnementale et Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Bac+3 minimum en gestion de l'environnement, développement durable, sciences sociales ou domaine connexe ; - Deux (2) à trois (3) ans d'expérience dans des missions similaires, de préférence dans le domaine de la santé ; - Connaissance des principes de base des audits environnementaux et sociaux ; - Capacité à collecter, traiter et analyser des données environnementales et sociales ; - Bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) ; - Aptitude à rédiger des rapports et des synthèses clairs et précis.

7. Durée de la prestation

La durée de chaque mission d'audit est estimée à quarante-cinq (45) jours ouvrables, à compter de la date de démarrage précisée dans l'Ordre de service. À titre indicatif, l'intervention de l'Auditeur se déclinera selon la répartition suivante :

- Cinq (05) jours consacrés aux travaux préparatoires et à la revue documentaire ;
- Vingt-cinq (25) jours dédiés aux missions de terrain et à la collecte des données ;
- Dix (10) jours pour la rédaction du rapport et la présentation du rapport provisoire ;
- Cinq (05) jours pour la finalisation et la présentation du rapport définitif, après prise en compte des observations du Client.

8. Livrables

Le consultant devra fournir :

Livrables	Contenus	Délais
Rapport initial de cadrage	Présentation de la méthodologie retenue, du calendrier d'exécution et du plan d'action de la mission	10 jours après OS
Rapport provisoire d'audit	Présentation des résultats préliminaires de l'audit, mettant en évidence les conformités, les non-conformités ainsi que les recommandations initiales	30 jours après OS
Présentation des résultats de l'audit	Restitution des principales conclusions et recommandations à l'équipe du Projet et aux parties prenantes concernées	35 jours après OS
Rapport d'audit E&S (provisoire et final)	<p>Présentation du rapport de l'atelier de restitution organisé avec les parties prenantes du Projet, intégrant les observations et contributions formulées lors des échanges.</p> <p>Présentation de l'évaluation détaillée de la performance environnementale et sociale du Projet, comprenant une matrice de conformité croisant les exigences des Normes Environnementales et Sociales (NES), les engagements du PEES et les activités effectivement mises en œuvre, ainsi qu'une analyse du niveau de conformité, des écarts identifiés, des risques associés et des recommandations hiérarchisées.</p>	45 jours après OS